

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue le **lundi, 23^e jour du mois d'avril 2012**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à ou vers 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié par le courrier en date du 19 avril 2012. Sont présents à la séance :

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2012-105

SOUSSION POUR TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU BOULEVARD SAINT-LUC ET D'UNE PARTIE DE LA RUE MANVILLE-EST

Des soumissions publiques ayant été demandées pour la réalisation de travaux de réfection sur une partie du boulevard Saint-Luc et sur une partie de la rue Manville-Est à Asbestos, elles ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

Noms des soumissionnaires	Prix soumissionnés (avec taxes)
Construction Choinière - division Sintra inc.	3 309 000,00 \$
La Sablière de Warwick Itée	3 779 607,11 \$
T.G.C. inc.	3 871 796,07 \$
Excavation M. Toulouse inc.	3 951 245,06 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	4 079 091,33 \$
Germain Lapalme & fils inc.	4 419 715,41 \$

La firme d'ingénieurs GENIVAR mandatée pour ce projet, a fait l'analyse des soumissions afin de valider leur conformité ou non à la demande de soumission. Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection à la compagnie Construction Choinière - division Sintra inc. au montant de 3 309 000 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2012-106

OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX - RÉFECTION D'UNE PARTIE DU BOULEVARD SAINT-LUC ET D'UNE PARTIE DE LA RUE MANVILLE-EST

CONSIDÉRANT que lors d'une séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2011, la Ville d'Asbestos a accordé par résolution numéro 2011-280 un mandat pour services professionnels dans le dossier des travaux de réfection d'une partie du boulevard Saint-Luc et d'une partie de la rue Manville-Est à la firme GENIVAR;

CONSIDÉRANT qu'un mandat partiel avait été accordé à la firme GENIVAR pour la réalisation des étapes 1, 3 et 4 dudit mandat;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture de soumissions pour la réalisation des travaux de réfection, il y a lieu maintenant d'octroyer la suite du mandat, soit les étapes 5, 6 et 7 qui s'établissent comme suit :

Étape 5 : suivi et surveillance :	75 900 \$
Étape 6 : acceptations provisoire et finale des travaux :	3 000 \$
Étape 7 : plans « Tel que construit » :	<u>5 000 \$</u>
Total :	83 900 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme GENIVAR pour la réalisation des étapes 5, 6 et 7 ci-dessus décrites, le tout pour un montant total de 83 900 \$ excluant les taxes.

Adoptée.

2012-107

MANDAT POUR UNE ÉVALUATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire confier un mandat à un professionnel en gestion des matières résiduelles pour guider le Conseil municipal dans sa réflexion sur le traitement des matières organiques à Asbestos;

CONSIDÉRANT que le mandat a pour but d'évaluer les principales technologies qui pourraient être utilisées par la Ville d'Asbestos pour traiter ses matières organiques;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un système de traitement des matières organiques a pour principaux objectifs :

- › Traiter les matières en provenance de la collecte des matières compostables (bac brun);
- › Éviter des investissements à l'usine d'épuration des eaux usées en détournant de l'usine des charges organiques;
- › Traiter les boues d'usine d'épuration de l'usine de traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT que trois firmes spécialisées en gestion des matières résiduelles ont été invitées à soumettre une offre de services et ont déposé une offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos confie le mandat pour une évaluation technico-économique de différents scénarios de gestion des matières résiduelles à la firme Enviro-accès pour un montant de 15 500 \$ pour les honoraires plus les taxes afférentes et les dépenses directes encourues.

Adoptée.

2012-108

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé et résolu qu'elle soit levée à 19 h 45.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

/LG